Réf. Farde e-Assemblées : 2724496

N° OJ : 113

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Culture.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 51.800,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 51.800,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026 :
1) asbl Le Troisième Œil : 5.000,00 EUR ;
2) asbl TRANSVERSALE : 7.000,00 EUR ;

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026 :
3) asbl Noyau Dur : 2.000,00 EUR ;
4) asbl Fantastique Collectif : 2.000,00 EUR ;
5) asbl Atelier Marcel Hastir : 2.000,00 EUR ;
6) asbl La Promenade Verte de Neder-Over-Heembeek : 800,00 EUR ;
7) asbl "Brussel Behoort Ons Toe" : 1.500,00 EUR ;
8) asbl Skinfama : 10.000,00 EUR ;
9) asbl No Way Back : 5.000,00 EUR;
10) asbl Les Dimanches du conte : 15.000,00 EUR ;
11) asbl Bruxelles nous Appartient : 1.500,00 EUR.

Annexes :